particulier
ICDj
26 Juin 2016

nt

1. La phase test des interclubs jeunes départementaux se déroulera conformément au règlement préconisé par la FFBaD. C'est une compétition autorisée par la ligue Rhône-Alpes de Badminton et la FFBaD.

2. Le Juge arbitre principal sera **Mr Jean-Marc SANJUAN** du club Guilherand-Granges (TGV 07).

3. La compétition par équipe est ouverte aux poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors, licenciés dans un club de badminton Drômardéchois. Conformément au règlement des Interclubs Départementaux Jeunes, aucun surclassement n'est autorisé. Les minibads ne sont donc pas autorisés à jouer.

4. Toute participation à cette phase test des interclubs jeunes implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ou toute équipe qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

5. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence le jour du tirage au sort soit le 21 juin 2016.

6. Les rencontres se dérouleront par catégorie d'âge avec des équipes mixtes. Il y aura donc cinq tableaux : Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors (mélangeant chacun filles et garçons).

7. Les équipes devront être constituées de 4 joueurs minimum du même club : 2 filles et 2 garçons. Au maximum, l'équipe pourra être constituée de 6 joueurs: 3 filles, 3 garçons.

8. Un même joueur pourra effectuer 2 matchs maximum dans la même rencontre.

9. Dans chaque rencontre, 5 matchs se dérouleront :
   - un Simple Homme (SH)
   - un Simple Dame (SD)
   - un Double Homme (DH)
   - un Double Dame (DD)
   - un Double Mixte (DM)

10. Les 5 matchs s'y succèderont dans l'ordre permettant d'avoir le moins de temps d'attente dû au repos des joueurs, puis selon les souhaits de chaque capitaine formulés lors de sa composition. En dernier lieu, le JA décidera de l'ordre des matchs.

11. Toutes les rencontres devront se dérouler jusqu'au bout dans le but de faire jouer tout le monde et de pouvoir se servir de la différence de matchs en cas d'égalité.

12. Le prix de l'inscription est de 5€ par équipe. La répartition se fait ainsi : 4€ pour le club hôte, le Badminton Club de l'Hermitage et du Tournonais, et 1€ de rétrocession pour le Comité Drôme Ardèche de badminton.

13. Les organisateurs en accord avec les Juges-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

14. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette….)

15. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par les juges-arbitres de la salle.

16. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs seulement s'il y a des chaises prévus à cet effet. En cas d'absence de chaise, le coaching ne sera autorisé qu'aux pauses (à 11 et entre les sets).

17. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

18. Les volants homologués FFBaD seront à la charge de l'équipe. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **Babolat4.**

19. Un volant touchant les structures amovibles (panier de basket, filin ou autre objet amovible) du bâtiment sera compté « let » deux fois au service à chaque échange et compté « faute » durant l'échange.

20. La compétition pourra démarrer à 8h30 ou 9h selon le nombre d'inscriptions.

21. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges-arbitres et devront obtenir l'accord de ces derniers. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone

à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

22. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

23. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de la rencontre auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin de la rencontre.

24. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues).

25. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

26. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par un responsable de club du joueur concerné et notée sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Comité départemental dans les 5 jours suivant la compétition.

27. Le comité Drôme Ardèche de badminton et le Badminton Club de l'Hermitage et du Tournonais déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents.

28. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

29. Les têtes de poules seront désignées par les organisateurs et le juge-arbitre au CPPH du 21 juin 2016, date du tirage au sort.

30. Les feuilles d'inscriptions devront obligatoirement être envoyées par mail à **contact@badminton-ardeche-drome.fr et** par voie postale à Comité Drôme Ardèche de badminton, maison des bénévoles du sport, 71 rue Pierre Latécoère, 26000 Valence, **avant le Dimanche 19 juin 2016**. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

31. Une première convocation sera envoyée le mercredi 22 juin 2016 et une seconde avec les changements éventuels (forfaits) le jeudi 23 juin 2016.

32. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical.

33. Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 21 juin 2016, a un délai de cinq jours après la compétition pour envoyer un justificatif à :

Ligue Rhône Alpes de Badminton
37 Route du Vercors
38500 St Cassien
Ou par mail : liguebad.ra@gmail.com

34. Le Badminton Club de l'Hermitage et du Tournonais et le Comité Drôme Ardèche de badminton remercient par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette phase test des interclubs départementaux jeunes en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions des Juges-Arbitres.

Lu et approuvé par le JA Principal
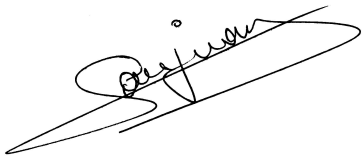
Jean-Marc SANJUAN